



FONGECIF CORSICA

Ajaccio, le 20 mars 2009

OBJET : Contribution au titre du Congé Individuel de Formation (C.I.F)

Madame, Monsieur, Cher (e) adhérent (e),

*Le **FONGECIF CORSICA** agréé par arrêté ministériel du 22 mars 1995 est habilité à percevoir des entreprises **la contribution au titre du Congé Individuel de formation.***

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le bordereau d'appel à contribution, dont vous trouverez au verso une notice explicative.

*Le versement de votre contribution est à effectuer avant le **1^{er} mars 2009**, un reçu du montant de la somme perçue vous sera adressé.*

Toutefois, même en cas de non versement, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le bordereau d'appel à contribution renseigné.

*Pour de plus amples renseignements nos chargés de gestion du Congé Individuel de Formation pourront répondre à vos questions au numéro suivant : **04 95 20 57 79.***

*Nous vous informons que grâce aux contributions des entreprises de Corse le **FONGECIF CORSICA** a accordé à 258 personnes pour l'exercice 2007-2008 des financements au titre du Congé Individuel de Formation.*

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher (e) adhérent (e), en l'expression de nos meilleures salutations.

*Le Président,
Jean-Marc CERMOLACCE*

FONGECIF CORSICA
Immeuble SAMPOLO Bât. B
28, avenue Colonel Colonna d'Ornano
20000 AJACCIO
Téléphone : 04 95 20 57 79 Télécopie : 04 95 21 72 76
Organisme Paritaire Collecteur Agréé par arrêté ministériel du 22 mars 1995